

Liège-Airport - réparation et renforcement de la piste principale

Avant rénovation, la chaussée aéronautique était constituée de zones à structures distinctes :

- Une zone centrale en revêtement souple constitué de 36 à 42 cm de béton bitumineux.
- Deux zones d'extrémité en revêtement rigide constitué de haut en bas de:
 - Une dalle en béton goujonnée non armée de 20 cm d'épaisseur ;
 - Une couche de béton bitumineux de 5 cm d'épaisseur ;
 - Une dalle en béton goujonnée non armée de 20 à 23 cm d'épaisseur.

Après calcul du PCN, fonction des caractéristiques du sol support, de la composition de la chaussée et du trafic, la structure de la piste a été renforcée comme suit :

Zones en hydrocarboné

Raclage de 10 cm d'hydrocarboné puis mise en œuvre de bas en haut de :

- 7 cm de BB 3A au bitume 35/50
- 2 cm de couche anti-fissures en sable enrobé
- 6 cm de BB 3A au bitume 10/20
- 5 cm de BBA 0/14 D

Zones en béton

Démolition de la dalle supérieure et de la couche intermédiaire en hydrocarboné, puis mise en œuvre de bas en haut de :

- 14 cm de Grave – Bitume 35/50
- 8 cm de BB 3A au bitume 35/50
- 2 cm de couche anti-fissures en sable enrobé
- 6 cm de BB 3A au bitume 10/20
- 5 cm de BBA 0/14 D

Contraintes particulières

Maintien en service de la piste secondaire ;

Planning de réalisation : 5 semaines 7 jours/7 et 24 heures/24.

Maître d'ouvrage : Société Wallonne des Aéroports : Namur Office Park, avenue des Dessus-de-Lives, 8 à 5101 Namur (Loyers).

Responsable : Denis Van Der Heyden - tél.: 081.32.89.58 - e-mail: dva@sowaer.be.

Exécution des travaux : août et septembre 2007.

Montant des travaux : 10 600 000 euros htva dont 850 000 euros de balisage.

Mission complète : avant-projet, projet, dossier de mise en adjudication, suivi de l'exécution.

